

CONCOURS

TALENTS /

PLAY LAVE + DESIGN 2018

/ DEGRÈS 960



Spécialisée dans le domaine de la lave émaillée, la société DEGRÉS 960 a pour leitmotiv de faire (re)découvrir et de promouvoir toute la contemporanéité de ce matériau d'exception. Résistant aux acides, aux UV, au gel, inaltérable, conducteur... sont quelques-unes de ses qualités intrinsèques.

Consciente de l'importance de réinventer ses formes et ses usages mais aussi de réunir les savoir-faire et les acteurs du secteur de la création, la société DEGRÉS 960 lance le concours talents "Play Lave + Design" 2018. L'occasion d'offrir à de jeunes talents la possibilité de proposer leur vision de la lave émaillée et d'exprimer par le biais de ce concours toute leur créativité.

Cette édition, ouverte exclusivement aux étudiants de l'enseignement supérieur (école d'architecture, d'art et de design en France métropolitaine), a pour thématique "**Lave émaillée - Quotidien extra & ordinaire**".

Réinventer les objets du quotidien ? Réinventer le quotidien ?...

Les participants sont invités à concevoir un / des objets (pièce unique ou série d'objets) ou encore un projet d'aménagement valorisant l'usage quotidien de la lave émaillée, que ce soit à titre privé ou public, tout en répondant à un besoin actuel.

La lave émaillée doit être prédominante dans les projets proposés. Elle peut être associée à d'autres matériaux.

Désigné par un jury professionnel multidisciplinaire, le lauréat ou l'équipe lauréate sera primé(e) par un chèque de 1.000€ et suivra la réalisation du prototypage de son projet.

Une campagne de communication sera mise en place suite à la remise du prix et réalisation du prototype.

"Play Lave + Design" a pour ambition d'être révélateur de la singularité créative de futurs professionnels et d'encourager des expériences nouvelles avec la lave émaillée.

RÈGLEMENT DU CONCOURS TALENTS

“PLAY LAVE + DESIGN” 2018

Article 1 | ORGANISATEUR

Le concours talents “Play Lave + Design” 2018 est organisé par la société DEGRÉS 960, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 752 811 042 (au capital de 3000 euros) ayant son siège social 4 place de l’ancien couvent 63110 Beaumont. Ci-après dénommée “DEGRÉS 960”.

Article 2 | PRÉSENTATION ET OBJET DU CONCOURS

DEGRÉS 960 lance le concours talents “Play Lave + Design” 2018 ouvert du 27/02 au 18/05/2018 (inclus) dans les conditions et modalités définies par le présent règlement.

La thématique de cette édition est : **“Lave émaillée - Quotidien extra & ordinaire”**.

Réinventer les objets du quotidien ? Le quotidien ?...

Les participants sont invités à concevoir un / des objets (pièce unique ou série d’objets) ou encore un projet d’aménagement, favorisant l’usage quotidien de la lave émaillée, que ce soit à titre privé ou public, tout en répondant à un besoin actuel.

La lave émaillée doit être prédominante dans les projets proposés. Elle peut être associée à d’autres matériaux.

L’objet de ce concours est d’interpeller les étudiants sur le fort potentiel créatif qu’offre la lave émaillée, d’encourager leur réflexion et leur créativité en employant ce matériau comme base structurante de leur(s) projet(s) et de valoriser et promouvoir leur singularité créative.

Article 3 | CRITÈRES D’ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets seront évalués par le jury du concours selon les critères suivants (non exclusifs) :

- Pertinence du projet
- Qualité de réflexion sur la lave émaillée, valorisation de ce matériau
- Qualité esthétique (visuels, présentation, projet)
- Originalité et degré d’innovation du projet
- Capacité de réalisation et de développement du projet

Article 4 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite. Il est ouvert aux étudiants de l'enseignement supérieur : école d'architecture, d'art ou de design en France métropolitaine et âgés de 18 ans ou plus au 27/02/2018.

La participation au concours peut être individuelle ou collective (jusqu'à 4 personnes). Chaque participant peut soumettre de un à 3 projets.

4-1 | Modalités d'inscription au concours

Les participants doivent préalablement s'inscrire au concours via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : **www.degres-960.com/concours-design**

Pour une participation collective, chaque membre doit s'inscrire individuellement.

Une confirmation par mail sera envoyée à l'adresse email inscrite sur le formulaire avec les informations suivantes :

- Code participation
- Fiche technique sur la lave émaillée
- Fiches concours (règlement et fiche d'identité pour le dépôt des projets)

Toute participation basée sur des informations inexactes ou frauduleuses et ne respectant pas le présent règlement sera immédiatement invalidée, entraînant l'exclusion du participant au présent concours.

4-2 | Constitution des dossiers

Les dossiers devront être rédigés en langue française et comprendre les éléments suivants :
1/ Fiche d'identité (nom, prénom, adresse email, téléphone et établissement...)

Dans la cadre d'une participation collective : une fiche d'identité par participant

2/ Une note relative au projet (intentions, processus créatif...)

3/ Croquis d'illustration du projet et / ou rendus 3D avec vues de plusieurs axes – en .jpg ou .pdf HD (300 dpi, format A4 minimum - A3 maximum)

4/ Tous supports complémentaires permettant une meilleure analyse et compréhension du projet (facultatif)

5/ Fiche technique du projet

6/ Copie de la carte d'identité et de la carte d'étudiant (en cours de validité) pour chaque participant

7/ Une copie du présent règlement paraphé sur chaque page et signé en dernière page.

Dans le cadre d'une participation collective : chaque participant devra parapher et signer le règlement.

Chaque document précité doit intégrer le code participation transmis lors de la pré-inscription au concours.

4-3 | Dépôt des projets

Les projets (intégrant l'ensemble des pièces citées en 4-2) devront être adressés à DEGRÉS 960 au plus tard le 18/05/2018 (minuit).

Par email à l'adresse suivante : **concours@degres-960.com**

Sous la forme d'un dossier compressé .zip ou lien de téléchargement (type WeTransfer).

Toute participation n'ayant pas fait l'objet d'une inscription au préalable (voir 4-1), tout dossier incomplet, reçu hors délais, non conforme, présentant un caractère litigieux ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement seront exclus du concours.

Un accusé de réception sera adressé par email aux participants dès réception de leurs dossiers.

4-4 | Déroulement du concours

27/02/2018 : Ouverture du concours

18/05/2018 : Clôture du concours

19/06/2018 : Désignation du lauréat

4^e trimestre 2018 : Réalisation du prototypage du projet lauréat en collaboration avec le/les étudiants primé(s) et remise du prix.

1^{er} trimestre 2019 : Campagne de communication

Article 5 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5-1 | Pour l'ensemble des participants

Les participants au concours garantissent à DEGRÉS 960 que leurs projets est une création originale dont ils sont les auteurs exclusifs.

Les participants (individuels ou collectifs) dégagent DEGRÉS 960 de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantissent à DEGRÉS 960 du remboursement de tous dédommagements, frais et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

Par l'acceptation du présent règlement, chaque participant autorise DEGRÉS 960 à éventuellement diffuser, communiquer et exposer les projets présentés (images, auteur...) dans le cadre du concours pour en assurer la promotion auprès du public sans ouvrir à d'autres droits.

5-2 | Pour le lauréat ou l'équipe lauréate

DEGRÉS 960 s'engage à ce que le lauréat ou l'équipe lauréate soit nommé(e) et reconnu(e) comme l'auteur du projet. Ceux-ci autorisent DEGRÉS 960 à éventuellement adapter, remixer ou transformer l'œuvre originale (avec leur accord préalable) pour des raisons de faisabilité, coût de fabrication...

Le lauréat s'engage à transmettre à DEGRÉS 960, dans le mois suivant l'annonce des résultats, soit le 19/07/2018 au plus tard, les éléments suivants (s'ils n'ont pas été transmis lors du dépôt de projet) - dans l'objectif de la préparation du prototypage du projet sélectionné :

- Liste complète des matériaux employés
- Plans complémentaires (pour usinage des pièces - si besoin)

- Références couleurs (réf. RAL)

...

Dans le cas d'une commercialisation du projet lauréat, un contrat d'édition sera signé entre DEGRÉS 960 et le lauréat ou l'équipe lauréate. La dotation financière du concours sera alors considérée comme une avance sur les droits.

Article 6 | JURY ET SÉLECTION

Le projet lauréat sera sélectionné par un jury multidisciplinaire (architecte, architecte d'intérieur, designer...). Sa composition définitive sera présentée le 27/03/2018 sur le site DEGRÉS 960.

Sa sélection sera annoncée le 19/06/2018 à l'adresse **www.degres-960.com/concours-design**. Le lauréat ou l'équipe lauréate sera également informé(e) par mail au plus tard le 19/06/2018.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver son choix.

Le jury pourra décider de ne pas décerner de prix si cet avis est partagé par plus de la moitié de ses membres.

Article 7 | DOTATION

Le lauréat ou l'équipe lauréate désigné(e) par le jury remportera un chèque de mille (1.000) euros.

Ce prix sera remis officiellement au lauréat ou équipe lauréate par un représentant de la société DEGRÉS 960 (au cours du 4^e trimestre 2018).

Le lauréat ou l'équipe lauréate suivra la réalisation du prototypage de son projet avec l'équipe DEGRÉS 960.

Ce concours sera suivi d'une campagne de communication.

Article 8 | DONNÉES PERSONNELLES

DEGRÉS 960 est l'unique destinataire des données personnelles transmises. Celles-ci seront uniquement employées pour le présent concours (organisation, désignation du lauréat, attribution de la dotation...).

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de ses données personnelles (par demande écrite, accompagnée de la justification de leur identité, à l'adresse postale suivante : DEGRÉS 960 - 4 place de l'ancien couvent 63110 Beaumont).

Les participants qui exerceraient leur droit de suppression de leurs données personnelles avant la fin du concours seront considérés comme renonçant à leur participation au concours.

Sinon, ces données seront supprimées dans un délai n'excédant pas deux ans après la clôture de ce concours, dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Article 9 | RÈGLEMENT

Le règlement est déposé chez M. Thibaut BARNIER - Huissier de Justice (43 avenue Julien 63000 Clermont-Ferrand).

Il est disponible sur simple demande écrite avant le 18/05/2018 à l'adresse suivante : **concours@degres-960.com** ou consultable sur le site **www.degres-960.com/concours-design**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et ses avenants. Si un ou plusieurs articles du règlement étaient déclarés nuls ou non avenus, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du présent règlement.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La reproduction sans autorisation préalable écrite de la part de DEGRÉS 960, de tout ou partie des éléments de ce concours, est strictement interdite.

Article 10 | CONTACT

Pendant toute la durée du concours, les participants pourront poser leurs questions (inscription, points techniques....) à l'adresse suivante : **concours@degres-960.com**

Toutes les informations sont disponibles sur **www.degres-960.com/concours-design**